Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 029-212900559-20261015-DCM_2026_59-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2026 Délibération n° 2026-59

Nombre de conseillers en exercice : 23

L'an **deux mille vingt-six**, le **quinze octobre** à **vingt heures et deux minutes,** le Conseil Municipal de LE FOLGOËT, dûment convoqué le **dix octobre**, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Pascal KERBOUL, Maire.

Présents

Présents	**21**
Votants	**20**
Pour	**20**
Contre	
Abstentions	

Pascal KERBOUL ; Odette CASTEL ; Patrick ROUDAUT ; Emilie LE JEUNE ; Jean-Noël LE MENN ; Emanuelle LE ROUX ; Xavier PENNORS ; Cécile GOUEZ ; Gérard MAREC ; Marie LE DU ; Christophe PELLEN ; Fabienne LEPOITTEVIN ; Jacques CARRIO ; Céline ROUE ; Yannick GUILLERM ; Audrey LE GUEN ; Florian BUZARÉ ; Gilles PICHARD ; Maxime DROFF ; Carole ULVE ; Marie-Hélène JESTIN

Absents excusés : 2

Géraldine LE REST et Mélanie HERAUD donnent respectivement procuration à Emanuelle LE ROUX et Gilles PICHARD.

Secrétaire de séance

Jean-Noël LE MENN

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2026

Les points ordre du jour de la dernière séance du conseil municipal étaient les suivants :

1. Délibération 2026 – 49 : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 05 juin 2026
2. Décisions du maire
3. Délibération 2026 – 50 : Création de la CCID
4. Délibération 2026 – 51 : Instauration TVLH
5. Délibération 2026 – 52 : RODP – Réseaux de Télécommunications
6. Délibération 2026 – 53 : Initiation au breton – SAND
7. Délibération 2026 – 54 : Convention Territoriale Globale – Avenant

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 029-212900559-20261015-DCM_2026_59-DE

8. Délibération 2026 – 55 : Cession maison LE BORGNE
9. Délibération 2026 – 56 : Ressources Humaines
10. Délibération 2026 – 57 : SDEF – Convention 2026-369
11. Délibération 2026 – 58 : SDEF – Convention 2026-378

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 juillet 2026.

Pour extrait conforme au registre,

LE FOLGOËT, le 19 octobre 2026

La secrétaire de séance, **Jean-Noël LE MENN**	**Le Maire,** **Pascal KERBOUL**
	MAIRIE DE LE FOLGOËT 29 (Finistère)

Le Maire de LE FOLGOËT informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de RENNES– 3 Contour Motte 35000 RENNES - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.